



Thorame Haute

14 février 2018

Lettre d'information de l'Association "pont du moulin de Thorame-Haute"

Cette lettre est uniquement envoyée par Email et est disponible à la Mairie de Thorame-Haute ainsi que sur notre site internet.

Bilan de l'année 2017.

Notre association a été créée le 14 mars 2017.

Après le lancement d'une première campagne publicitaire pour l'appel aux dons par l'Association « Pont du Moulin de Thorame-Haute » (NE LE LAISSEZ PAS TOMBER), en juillet 2017, nous comptons actuellement 51 membres donateurs et nous avons atteint 4327,91 € de dons (moins frais minimes de frais de gestion) au 1/2/2018.

Deux conférences ont été organisées afin de faire mieux connaître au public le sujet de notre association, l'une à la salle des fêtes de Thorame Haute le 13 août 2017 et l'autre à la salle "Chaplin" à Peyresq le 14 août 2017.

Nous proposerons cette conférence en 2018 aux diverses communautés de la vallée du Haut-Verdon.

L'assemblée générale aura lieu début juillet 2018 à la salle des fêtes de Thorame-Haute. Tout le monde sera le bienvenu.

Entretemps, le Pont du Moulin s'est encore dégradé.... En mars 2017, le mur Sud-Ouest aval rive droite s'est écroulé, ne laissant qu'un très étroit passage dangereux, si bien que la Mairie a dû en interdire son accès.



Juillet 2017



janvier 2018

Nous avons organisé une réunion en juillet 2017 avec la Mairie, M. Visseaux, Ingénieur du Patrimoine et M. Trubert, architecte en chef des Monuments Historiques , afin de clarifier l'organisation de la sauvegarde.

La Communauté de Commune (CCHVVA) doit transmettre le contrat établi avec la société Unanime à la commune de Thorame-Haute et Monsieur Trubert de la société Unanime, notre architecte des Monuments historiques doit revoir le cahier des charges suite aux dégradations récentes, même si, au premier abord, cela ne devrait pas augmenter les frais de restauration estimés.

Cette année 2018 est cruciale pour le projet de sauvegarde, en ce sens que le complément des fonds pour la première phase doit être trouvé avant mars 2018, afin de pouvoir bénéficier de la partie allouée par l'Etat au titre du maintien des MH (50%).

Les appels d'offres devraient être lancés ensuite par la Société unanime au niveau local et national.

Il est toujours prévu de commencer les travaux de la phase 1 (sauvetage) mi-2019.

Bonne année 2018 !

N'oubliez pas de payer ou de renouveler votre cotisation inchangée de 10€.

□ en faisant un virement bancaire sur le compte de l'Association :

Banque : La Banque Postale - Marseille

Titulaire : Pont du Moulin de Thorame Haute

IBAN : FR84 2004 1010 0826 1564 8K02 926 BIC : PSSTFRPPMAR

□ en envoyant un chèque libellé au nom de l'Association : « pont du moulin de Thorame Haute » à la Mairie - 04170 Thorame-Haute.

Toutes les informations sur l'association et le Pont du Moulin se trouve sur notre site :

<http://thorame-haute-pont-du-moulin.fr/>

Le comité

Marc Jauniaux

Président

